

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CL41

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la seconde occurrence du mot :

« reçues »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons de garantir le droit à une information exhaustive pour les utilisateurs de plateformes numériques. En effet, nous estimons qu'il ne doit pas y avoir de « seuil fixé par décret », étant donné que de nombreux intermédiaires fictifs peuvent être utilisés pour verser de nombreuses rémunérations, spécifiquement juste en dessous du seuil fixé, ce afin que cette activité reste non publique.

Il est donc plus pertinent de ne pas fixer de « seuil » au-delà duquel l'information est « cachée » et de seuil au-delà duquel elle doit être publique. Les informations en cause (commanditaire de l'information sponsorisée, rémunération totale versée) doivent être portées à la connaissance des utilisateurs et utilisatrices.